



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

registre de l'agriculture

Question écrite n° 58714

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'application d'une des mesures législatives prévues par la loi d'orientation agricole de juillet 1999. Il a été décidé qu'un registre de l'agriculture serait ouvert dans les chambres d'agriculture, tout comme celui du commerce ou encore celui des métiers. Aussi, il lui demande dans quel délai interviendront les décrets d'application de cette nouvelle loi.

Texte de la réponse

La mise en place d'un registre de l'agriculture est prévue par l'article 9 la loi d'orientation agricole de juillet 1999 (art. L. 311-2 du code rural). L'organisation d'un tel dispositif suppose, au préalable, de clarifier, d'une part, le contenu du registre et d'autre part, ses modalités pratiques de fonctionnement. S'agissant du contenu, une réflexion approfondie a été conduite avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Des conclusions ambitieuses ont été tirées de ces échanges étant entendu que ledit registre a pour vocation non seulement d'immatriculer des personnes exerçant à titre habituel des activités agricoles, mais aussi de consigner les données relatives à la forme juridique et à la consistance de leur exploitation. En conséquence, il reste désormais à définir dans quelles conditions ce registre, qui sera accessible au public, va pouvoir être constitué et mis à jour sans que pour autant cela ne constitue pour les exploitants agricoles une formalité lourde supplémentaire. C'est sur ce dernier point que les recherches se poursuivent en liaison avec les services de la chancellerie en particulier. Il conviendrait, en effet, de prévoir en toute légalité dans le texte réglementaire d'application la possibilité d'utiliser les données déjà disponibles auprès d'organismes divers dans le respect des clauses de confidentialité auxquels ils sont soumis. Il s'agit là d'un sujet complexe qui n'est pas encore parfaitement résolu à ce jour.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58714

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1463

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2959